

commoder les sénateurs. Chaque fois qu'on a recours à l'autorisation conférée par cette motion, on le fait, bien entendu, sous la directive du Président du Sénat, après l'avoir consulté et obtenu son consentement.

Je tiens à féliciter Son Honneur le Président de n'avoir convoqué le Sénat—à une exception près, je pense—que lorsque nous avions du pain sur la planche.

(La motion est adoptée.)

### L'AJOURNEMENT

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Honorables sénateurs, je propose, avec l'assentiment du Sénat, qu'à la fin de la séance d'aujourd'hui, le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi 4 mai, à huit heures du soir.

**L'honorable M. Brooks:** Pourrais-je demander à l'honorable leader du gouvernement pourquoi il a choisi ce jour et sur quoi repose sa décision?

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Il va sans dire que cette décision n'a été prise qu'après l'entretien que j'ai eu—et je suis toujours fort aise de causer avec lui—avec le leader de l'opposition au Sénat (l'honorable M. Brooks).

**L'honorable M. Brooks:** Vous l'avez communiquée au leader de l'opposition.

**L'honorable M. Connolly (Ottawa-Ouest):** Soyons sérieux. Les motionnaires de l'Adresse en réponse au discours du trône adresseront maintenant la parole aux sénateurs. Normalement, le débat se poursuit par les discours du chef de l'opposition et du leader du gouvernement; après quoi, les honorables sénateurs qui le désirent prennent part aux délibérations.

L'autre endroit débattrà le discours du trône pendant huit jours, selon son Règlement, à moins qu'il n'ait le consentement unanime pour raccourcir le débat. Quand ce débat sera terminé, je crois qu'on a l'intention d'ajourner pour Pâques jusqu'au 26 avril probablement, mais il ne s'agit pas ici d'un avis officiel. C'est ce qu'on prévoit d'une façon générale.

L'autre endroit ne peut vraisemblablement pas étudier de mesures avant de terminer le débat sur le discours du trône; or, si la rentrée a lieu le 26 avril, il est peu probable, à mon avis, qu'on nous envoie des projets de loi au cours de cette semaine-là. Cependant, nous nous proposons à notre retour d'entamer immédiatement le débat en réponse au discours du trône; nous pourrons alors présenter au

Sénat plusieurs mesures que nous pourrions étudier à loisir.

Je présume qu'en mai et durant les premières semaines de juin, les honorables sénateurs peuvent s'attendre à avoir un programme chargé. Les comités, notamment les comités d'étude comme celui sur la gérontologie, qui vient d'être institué, et le comité des finances, auquel les prévisions budgétaires seront déferées, seront très occupés lorsque le Sénat reprendra ses séances normales.

C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment.

(La motion est adoptée.)

### LE DIVORCE

#### AVIS DE RÉUNION

**L'honorable Arthur W. Roebuck:** Honorables sénateurs, me serait-il permis, avant l'appel à l'ordre du jour, de signaler que le comité des divorces se réunira immédiatement après la réunion du comité sur la gérontologie? Je voudrais simplement dire aux sénateurs qui sont présents—et il y en a un assez bon nombre—que les questions à étudier sont importantes, mais que le temps qui y sera consacré sera à vrai dire très bref.

J'ose croire que tous les membres du comité des divorces assisteront à la réunion.

(Texte)

### DISCOURS DU TRÔNE

#### MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—AJOUR- NEMENT DU DÉBAT

Le Sénat aborde l'étude du discours que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la session.

**L'honorable Romuald Bourque** propose, appuyé par l'honorable John B. Aird:

Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada afin de lui offrir les humbles remerciements du Sénat pour le gracieux discours qu'il a daigné adresser aux deux Chambres du Parlement:

A Son Excellence le général le très honorable Georges-P. Vanier, Compagnon de l'Ordre du service distingué, à qui ont été décernées la croix militaire et la décoration des Forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada:

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, en Parlement assemblés, prions respectueuse-